



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

CADRE DE PROGRAMMATION PAR PAYS (CPP) POUR LE SÉNÉGAL

2019-2023



Pour «un monde libéré de la faim», l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) vise trois (3) objectifs:



contribuer à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition;

éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous;

gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles.

L'atteinte de l'objectif **Faim «Zéro»** constitue un défi majeur pour le Sénégal et la FAO, qui travaillent ensemble à travers le Cadre de Programmation par Pays (CPP) pour la période 2019-2023, bâti sur des partenariats novateurs intégrant les politiques, les programmes et les investissements.



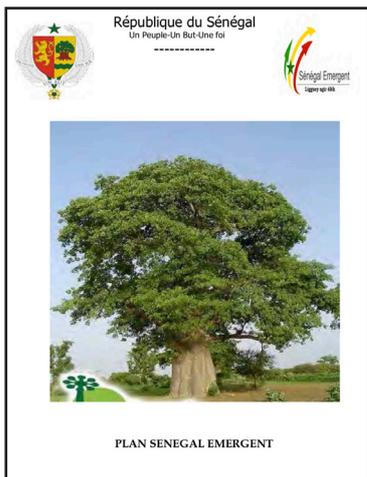
©CINU

A: CADRE DE PROGRAMMATION PAR PAYS (CPP) 2019-2023

Fruit de concertations avec les institutions nationales, la société civile, le secteur privé, les communautés de base et les partenaires au développement, le CPP est structuré autour de trois (3) domaines prioritaires:

1. promotion d'un secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et aquacole durable, diversifié, compétitif, inclusif et porteur de croissance;
2. amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et renforcement de la résilience des populations vulnérables;
3. gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

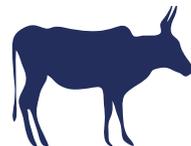
Ces domaines sont articulés autour des priorités de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD), du Plan Sénégal Émergent (PSE), du Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) 2019-2023 et des Initiatives Régionales (RI) de la FAO.



Priorité n° 1: Promotion d'un secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et aquacole durable, diversifié, compétitif, inclusif et porteur de croissance

La FAO contribuera à:

- (i) la **modernisation, la diversification et l'intensification durable** des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et aquacoles, à travers la maîtrise de l'eau, la promotion de l'emploi décent des jeunes en milieu rural y compris les migrants et la réduction des pertes post récolte;
- (ii) la **conservation, la transformation et l'accès au marché** des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et aquacoles;
- (iii) l'application des Directives Volontaires pour une **gouvernance responsable des régimes fonciers** applicables aux terres, aux pêches et aux forêts;
- (iv) la mise en place d'un **système permanent et opérationnel d'information** du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et aquacole, à travers la production et la diffusion durables de données statistiques normées;
- (v) la **formulation de politiques, de projets et de programmes** intégrant les dimensions transversales telles que le changement climatique (CC), le genre, la nutrition, la protection sociale, la migration, One Health, etc.



©FAO/Olivier Asselin

Priorité n° 2: Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et renforcement de la résilience des populations vulnérables



La FAO contribuera:

- (i) au renforcement de la **gouvernance** de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- (ii) à la promotion de **bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles** auprès des populations vulnérables ainsi que l'appui à la **sécurité sanitaire des aliments**;
- (iii) à la formulation et à la mise en œuvre du **plan national d'adaptation au changement climatique** des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture;
- (iv) à la mise en place de **filets sociaux productifs et de programmes de résilience sensibles à la nutrition et au genre**;
- (v) à la mise à l'échelle des **pratiques agricoles intégrant les CC**;
- (vi) à la promotion de l'approche «**Caisse de Résilience - CdR**»;
- (vii) aux **systèmes d'information, de surveillance et d'alerte précoce** en matière de **sécurité alimentaire et de nutrition, de menaces transfrontières et de réponses rapides aux maladies animales**;



©FAO/Giulia Jacovella

- (viii) à l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables, notamment les **femmes et les jeunes**, aux marchés institutionnels et aux programmes d'achats locaux.

Priorité n° 3: Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles



La FAO contribuera à:

- (i) la promotion de **modèles de microentreprises communautaires** à base de produits forestiers non ligneux (PFNL);
- (ii) la préservation, la restauration des **terres dégradées** et la promotion de **réserves pastorales communautaires**;
- (iii) la **gestion durable des ressources halieutiques** à travers la restauration des écosystèmes aquatiques et la création d'aires marines protégées;
- (iv) l'**intégration de l'agroécologie** dans la planification et la gouvernance du secteur agro-sylvo-pastoral et aquacole au niveau national et local;
- (v) la mise à l'échelle des bonnes pratiques agroécologiques dans les systèmes de production, en lien avec les **Champs Écoles des Producteurs et Agropasteurs** (CEP/CEAP).



©FAO/Benedikte Kurzen/NOOR

Pépinières pour la gestion durable et la restauration des paysages dégradés dans le cadre des initiatives «Action contre la désertification» et «Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel»



©FAO/Olivier Asselin

Approche «Champs-écoles de Producteurs et Agropasteurs» Pour des systèmes de production alimentaires performants, durables et inclusifs



©FAO/ Yacine Cissé

Initiative «1 million de citernes pour le Sahel» Permettre aux communautés rurales vulnérables de renforcer durablement leur résilience à travers l'accès à l'eau

Axes d'intervention PNUAD:

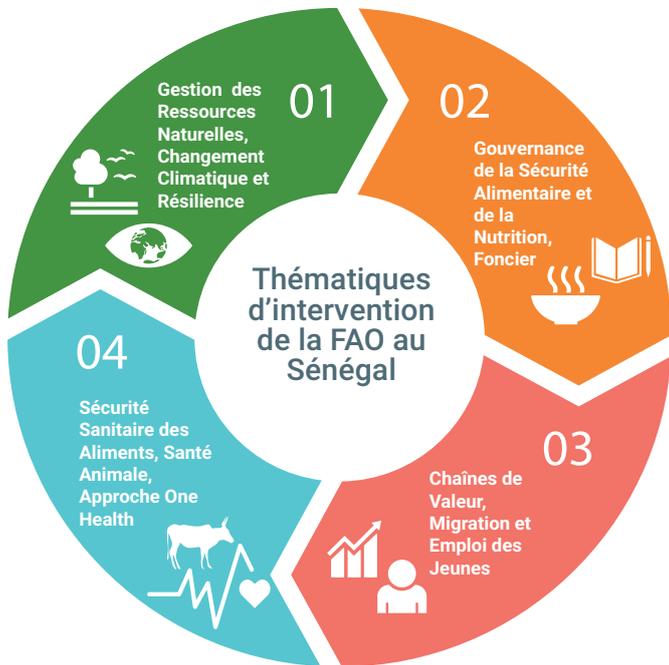
En tant qu'agence du Système des Nations Unies (SNU), la FAO est partie prenante du processus de **Delivery as One** ou **Unis dans l'action** à travers le **Plan-cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement (PNUAD) 2019-2023**, structuré autour de 3 axes alignés à ceux du PSE:

- création d'opportunités pour la croissance économique inclusive et durable;
- amélioration de l'accès des populations (hommes et femmes), particulièrement les plus vulnérables, aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale;
- renforcement du progrès de la gouvernance inclusive et d'un état de droit.



B: MISE EN ŒUVRE DU CPP 2019-2023 ET COMMUNICATION

La **gestion axée sur les résultats** et la **redevabilité** sont les deux principes qui sous-tendent la mise en œuvre du CPP. Celle-ci est menée à travers des projets regroupés sous 4 thématiques d'intervention.



Le plan de mobilisation des ressources



Le budget total nécessaire pour la mise en œuvre du CPP 2019-2023 est estimé à environ **29 milliards de F CFA**. Près de 40% des ressources sont déjà disponibles. Le gap de financement est recherché auprès de sources potentielles ci après:



La stratégie de mobilisation de ressources définit les cibles annuelles et les potentiels bailleurs.

Les organes de gouvernance du CPP



Un **Comité de Pilotage (COPIL)**, présidé par le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, est responsable du suivi du CPP et de son évaluation. Il est appuyé par un **Comité Technique** composé des représentants des ministères sectoriels, d'experts de la FAO et des partenaires.



©FAO/Yacine Cissé



©FAO/Marco Longari



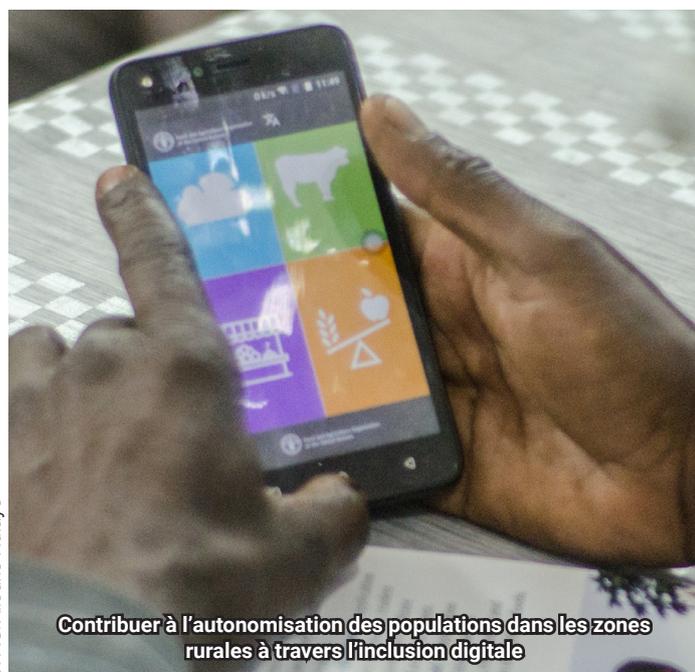
©FAO/Yacine Cissé

Le Suivi & Évaluation



Le suivi est participatif. Il est réalisé par le recueil et l'analyse des indicateurs de résultats, l'enregistrement des résultats et le rapportage aux parties prenantes nationales et aux instances de la FAO à travers divers supports dont le rapport annuel.

L'évaluation du CPP apprécie la pertinence, l'efficacité et la cohérence au plan interne et externe.



Contribuer à l'autonomisation des populations dans les zones rurales à travers l'inclusion digitale

©FAO/Alioune Ndiaye



©FAO/Desmond Kwande



©FAO/Eduardo Soteras

Concertation, participation et échanges de connaissances avec des bénéficiaires

La communication



Le plan de communication du CPP 2019-2023 repose sur une stratégie articulée à celle du PNUAD 2019-2023, avec pour objectifs:

- renforcer la **visibilité** des interventions de la FAO et des actions des Nations Unies;
- capitaliser sur les **bonnes pratiques**;
- participer à la **mobilisation des ressources**;
- améliorer **l'engagement, l'implication et le soutien des principales parties prenantes**, y compris les bénéficiaires finaux, dans la mise en œuvre du CPP, par une mise à disposition continue de l'information;
- participer à l'harmonisation des interventions du SNU en matière de communication, par une **élaboration et une livraison conjointe d'informations**.

Contact information:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Représentation au Sénégal

15, rue Calmette x rue El Amadou Assane Ndiaye

BP 3300 DAKAR/Sénégal

Tél: (+221) 33 889 16 66/ 33 889 16 70/ 33 823 63 30

Email: FAO-SN@fao.org | www.fao.org/senegal

Twitter: [@FAOSenegal](https://twitter.com/FAOSenegal)

Photos de couverture: ©FAO/Sylvain Cherkaoui, ©FAO/Alioune Ndiaye, ©FAO/Yacine Cissé, ©FAO/Benedikte Kurzen/NOOR



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO

© FAO, 2019
CA6421FR/11.19